



CWaPE

Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 21/03/2019

COMMUNICATION

CD-19c21-CWaPE-0063

COEFFICIENTS ÉCONOMIQUES k_{ECO} APPLICABLES POUR LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE DE PLUS DE 10 kW POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019

Rendu en application de l'article 15, §1bis de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1. CADRE LÉGAL	3
2. OBJET.....	3
3. PARAMÈTRES DE CALCUL	4
4. COEFFICIENTS k_{ECO} APPLICABLES DU 1 ^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019	5
Annexe 1.....	6
Annexe 2.....	7

Index des tableaux

TABLEAU 1	Paramètres de calcul.....	4
TABLEAU 2	Coefficient k_{ECO} applicables du 1er juillet au 31 décembre 2019 pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW.....	5
TABLEAU 3	Prix de référence pour l'électricité injectée.....	7

Index des figures

FIGURE 1	Coût d'investissement de référence (effet d'échelle).....	6
FIGURE 2	Évolution des prix forward sur le marché ICE-ENDEX (EUR/MWh)	7

1. CADRE LÉGAL

- Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, en particulier l'article 38, §6bis
- Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération (ci-après dénommé AGW-PEV); en particulier l'article 15, §1bis

2. OBJET

La présente communication expose les caractéristiques technico-économiques retenues pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW pour la détermination des coefficients économiques k_{ECO} qui seront d'application du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 (date d'introduction de la demande de réservation des certificats verts auprès de l'administration faisant foi).

La méthodologie appliquée pour le calcul des coefficients k_{ECO} est conforme à celle publiée par la CWaPE dans sa communication CD-18i28-CWaPE-0054 du 29 septembre 2018 sur les « coefficients économiques k_{ECO} applicables pour les différentes filières de production d'électricité verte à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'entrée en vigueur du mécanisme réformé ».

Pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW, la règlementation prévoit une révision semestrielle des coefficients k_{ECO} . Les valeurs publiées pour cette filière dans la présente communication sont par conséquent d'application pour les demandes de réservation de certificats verts introduites auprès de l'administration entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019.

3. PARAMÈTRES DE CALCUL

L'analyse des données récoltées via la banque de données de la CWaPE issues des dossiers de réservation introduits à l'Administration en 2018 n'indique pas une modification significative de la valeur de l'investissement de référence retenu dans la communication CD-18i29-CWaPE-0054 du 29 septembre 2018 sur les « *coefficients économiques k_{ECO} applicables pour les différentes filières de production d'électricité verte à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'entrée en vigueur du mécanisme réformé* ».

Par conséquent, la valeur retenue de ce paramètre dans la présente communication est identique à celle de la communication CD-18i29-CWaPE-0054 du 29 septembre 2018 (cf. Annexe 1).

La seule actualisation porte sur la valeur de l'électricité verte produite et injectée. Les valeurs moyennes sont actualisées sur base des prix forward observés sur le marché ICE-ENDEX sur le second semestre 2018 (cf. Annexe 2).

TABLEAU 1 PARAMÈTRES DE CALCUL

Filière	Solaire photovoltaïque > 10 kW		
Période de réservation	01/07/2019 - 31/12/2019		
Méthodologie	CD-18i29-CWaPE-0054		
Date publication			29/09/2018
Paramètres	Unités		[10 - 250]
Puissance de référence	P_{REF}	kWc	150
Taux de rentabilité de référence		%	7%
Durée de vie économique		Année	20
Durée d'octroi		Année	10
Première année de production		Année	2020
Prix de l'électricité injectée - Année 1	$P_{EL,INJ,1}$	EUR/MWh	50,82
Prix de l'électricité injectée - Année 2	$P_{EL,INJ,2}$	EUR/MWh	47,83
Prix de l'électricité autoconsommée	$P_{EL,AC}$	EUR/MWh	130,67
Indexation du prix de l'électricité injectée	$i_{EL,INJ}$	%/an	2%
Indexation du prix de l'électricité autoconsommée	$i_{EL,AC}$	%/an	2%
Indexation des coûts	$i_{O&M}$	%/an	2%
Taux d'imposition	Tax	%	26%
Investissement de référence	I_{REF}	EUR/kWc	1 126
Coût du remplacement de l'onduleur	$O&M_{10}$	EUR/kWc	121
Année de remplacement de l'onduleur		Année	10
Frais d'exploitation et de maintenance	O&M	% I_{REF} /an	1,6%
Durée d'utilisation	U	kWh/kWc	950
Dégénération de la performance	p	%/an	0,5%
Niveau d'autoconsommation	Ac	%/an	78%

4. COEFFICIENTS k_{ECO} APPLICABLES DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le tableau ci-dessous reprend les valeurs des coefficients k_{ECO} retenus par la CWaPE pour les demandes de réservation introduites du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 relatives à des nouvelles unités photovoltaïques de plus de 10 kW.

TABLEAU 2 COEFFICIENT K_{ECO} APPLICABLES DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019 POUR LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE DE PLUS DE 10 KW

ID	Filière	Classes de puissance ¹ [kWc]	k_{ECO} 01/07/2019 - 31/12/2019
1	Photovoltaïque]]0 - 10]]10 - 250]]250 - 1 000]]1 000 - [Non applicable 0,79 0,63 0,47

¹ Le k_{ECO} appliqué, pour un site de production donné, sera celui correspondant à la puissance totale réservée sur la période de réservation allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

* *
*

ANNEXE 1

Pour les installations dont la réservation est effectuée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, l'investissement de référence retenu est représentatif d'un projet « clef sur porte » établi sur la base des dossiers de réservation introduits à l'Administration en 2018 :

Investissement initial :

$$I = A \times P^n \text{ en EUR (HTVA)}$$

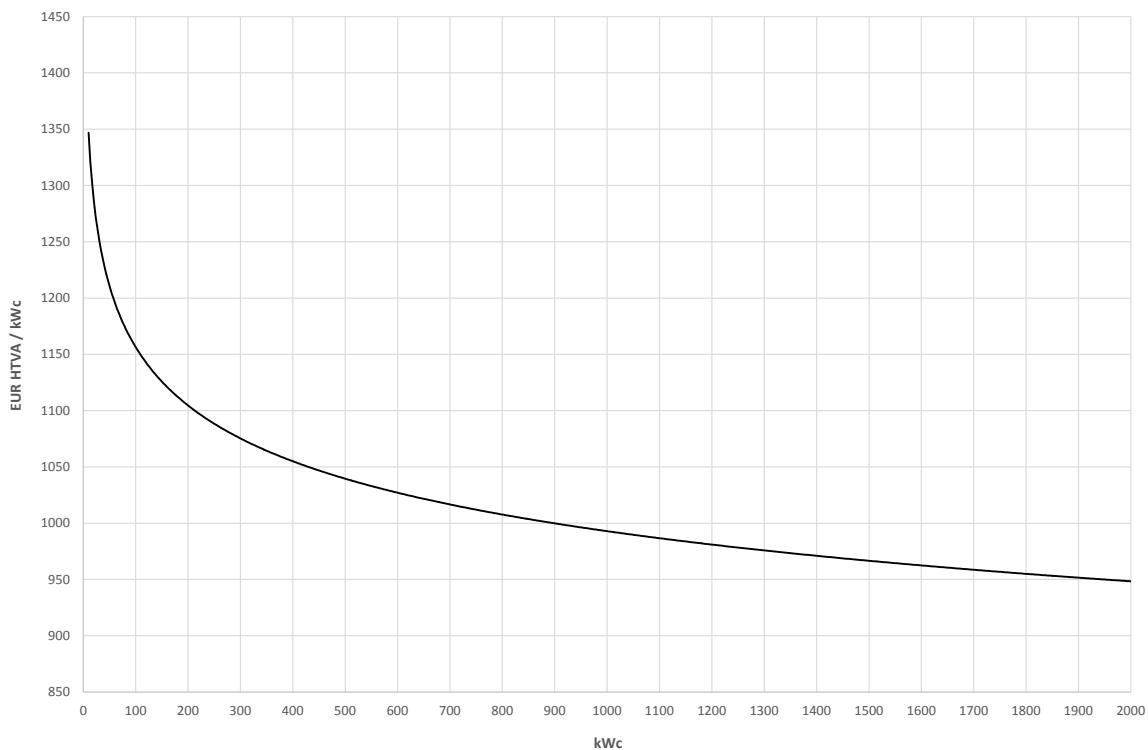
avec

$$A = 1.568,6$$

P = Puissance (en kWc)

$$n = 0,9338$$

FIGURE 1 COÛT D'INVESTISSEMENT DE RÉFÉRENCE (EFFET D'ÉCHELLE)



ANNEXE 2

Pour les installations dont la réservation est effectuée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, les prix de référence retenus de l'électricité injectée sur le réseau correspondent à la moyenne arithmétique des prix forward journaliers de clôture sur le marché ICE-ENDEX observés sur le second semestre 2018.

FIGURE 2 ÉVOLUTION DES PRIX FORWARD SUR LE MARCHÉ ICE-ENDEX (EUR/MWh)



Les valeurs moyennes observées sur le second semestre 2018, pour Cal-20 et Cal-21, sont exposées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 3 PRIX DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLECTRICITÉ INJECTÉE

Année	ICE Endex Belgian Power Base Load Futures	2 ^{ème} semestre 2018
		EUR/MWh
2020	Cal-20 Base	50,82
2021	Cal-21 Base	47,83
2022	Cal-21 Base x 1,02	48,79

* *
*